

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 juin 2021: «Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 juin 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, les 1^{er} novembre et 13 décembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} novembre 2021

Audition de M^{me} Marie Vendrell et de M. Daniel Sormanni, pétitionnaires

M^{me} Vendrell relève que de nombreux noms de rues ont été féminisés sur décision politique. Elle indique que des noms masculins ont été brutalement remplacés et que cela a heurté de nombreux habitants, notant que de nombreuses personnes s'identifient à leur rue et y sont attachées. Elle déclare de manière plus générale que les gens ne savent plus à quelle adresse envoyer un courrier dans ces cas, et que la situation est compliquée pour des touristes qui circulent dans la ville. Elle indique de plus qu'il n'appartient pas aux élus de modifier l'histoire ainsi en changeant un nom de rue pour un autre, évoquant la modification de la rue de la Pisciculture en rue des Trois-Blanchisseuses. Elle conclut que cette méthode attaque de front la vie quotidienne des habitants, et qu'elle tend à opérer une division entre hommes et femmes plutôt que de trouver harmonie entre les deux.

M. Sormanni précise que la pétition ne s'oppose pas au principe même d'aller vers davantage de féminisation dans les noms de rues, mais déclare que ce processus doit se faire sauf exception lorsqu'il y a des modifications de quartiers ou des nouvelles rues, et pas dans les rues existantes. Il estime que si l'on change de nom de rue d'une personnalité pour une autre, il conviendrait de savoir si c'est parce que cette personnalité a effectivement démérité, ou juste parce que c'était un homme et qu'on veut lui substituer une femme. Il ajoute qu'il existe bien assez de nouveaux lieux, de nouvelles places et de nouvelles rues pour intégrer des femmes dans

l'espace urbain. Il déplore ensuite le fait qu'on ait nommé à la Cité Franchises une rue Louisa-Vuille, alors qu'il n'existe pas de vraie rue à cet endroit, et fait remarquer que cela provoque qui plus est une confusion avec la plaque rose qui porte à la rue de la Coulouvrenière aussi le nom de Louisa-Vuille. Il indique à ce propos que soit l'on continue cette politique consistant à installer des plaques roses en parallèle à des plaques bleues, ce qui a le défaut néanmoins de désorienter un peu les touristes, soit l'on cesse cela, et on procède à des vrais changements, mais en prenant le temps de consulter les citoyens. Il évoque à ce titre la mobilisation des habitants de la rue Jean-Violette qui ont rédigé une pétition qui a fait reculer le Conseil d'Etat qui avait reçu de la Commission de nomenclature un préavis positif pour changer le nom de la rue. Il relève que la majorité du Conseil municipal devrait être particulièrement sensible à la nécessité d'informer et de consulter davantage les habitants d'un quartier, étant donné qu'elle a répété sa volonté de mieux les intégrer dans le processus démocratique. Il indique que le fait de les consulter constituerait un bon moyen d'entamer un dialogue avec les citoyens. Il dit regretter à ce titre que le Conseil municipal n'ait tout simplement pas tenu compte des mille locataires qui avaient signé la pétition pour que l'extension de la Cité Franchises conserve sa dénomination originelle, relevant que cette méthode était peu convenable. Il explique ensuite les démarches administratives parfois coûteuses auxquelles doivent faire face les habitants, les propriétaires et les commerçants lorsqu'un changement de rue est décidé, rappelant qu'un tel changement équivalait de fait à un déménagement. Il appelle ainsi à baptiser les nouvelles rues plutôt qu'à rebaptiser les rues existantes, relevant que si le processus ira moins vite, l'objectif consistant à avoir davantage de rues nommées d'après des personnalités féminines sera également atteint. Il fait observer ensuite la nécessité à ce que ces nouvelles rues soient nommées d'après des personnalités qui ont marqué Genève, et relève que le fait d'avoir donné à une rue du Petit-Saconnex le nom d'une syndicaliste africaine constitue un exemple inadéquat.

Questions des commissaires

Un commissaire indique que ce sujet est assez récurrent à la commission des pétitions, et évoque les précédents de Vieusseux et de la place du Cirque. Il explique que le traitement de ces objets a permis aux commissaires d'apprendre qu'il n'existe que très peu de possibilités de nommer de nouveaux espaces en Ville de Genève, car la ville est déjà bâtie et les artères sont déjà là. Il fait ensuite observer que les habitants et habitantes du quartier sont intégrés à la réflexion et que l'information annonçant le changement de nom est indiquée sur le site de la Ville. Relevant ensuite une dissonance entre le discours produit ce soir et l'intitulé de la pétition, il souhaite savoir quel en est précisément le but, et demande s'il s'agit pour les pétitionnaires de vouloir arrêter tout changement de nom ou d'arrêter le remplacement des noms de rues d'hommes en particulier.

M^{me} Vendrell répond que la pétition a pour but de s'opposer au remplacement des noms de rues d'hommes en faveur de noms de rues de femmes. Elle relève en revanche qu'attribuer des noms de parcs à des personnalités féminines ne poserait pas problème et serait même plutôt agréable. Elle signale ensuite que dans le cas de la rue Jean-Violette aucune consultation n'a été effectuée avec les habitants, et que seule une annonce a été publiée. Elle relève que si une pétition a été lancée pour s'opposer au changement c'est bien parce qu'il n'y a pas eu de consultation.

M. Sormanni ajoute que le fait d'annoncer le changement sur le site de la Ville ne constitue pas une consultation. Il explique qu'une vraie consultation nécessite au moins une prise de contact avec une association ou une maison de quartier pour approcher les habitants. Il relève que si l'annonce est simplement publiée sur internet, les citoyens ne peuvent pas faire valoir leur position. Il déclare que ce que veut la pétition c'est que le processus de changement de noms de rues tel qu'il se déroule aujourd'hui s'arrête, surtout lorsqu'il s'agit de changements de noms de rues liés à des personnalités qui ont fait Genève. Il relève en revanche ne pas être opposé à ce qu'un nom comme la rue des Fleurettes soit changé pour prendre celui d'une femme qui a fait Genève. Il indique que le nom de la place du Cirque renvoie lui au fait que le cirque était une fois dressé à cet endroit, et rappelle que le Conseil d'Etat a refusé à juste titre le changement proposé. Il déclare que l'esprit de la pétition n'est pas d'entièrement arrêter le processus sur les rues existantes, mais de l'arrêter en majorité. Il signale que des possibilités existent à l'heure actuelle, et fait remarquer que par exemple la rue de la Coulouvrenière pourrait en effet être rebaptisée Louisa-Vuille, mais déclare que le fait de débaptiser la Cité Franchises est inopportun. Il dit sa surprise à ce que la majorité du Conseil municipal n'ait pas été sensible à la conservation d'un nom qui renvoie à l'histoire ouvrière et populaire de Genève.

Le président tient à préciser qu'il habite lui-même la rue Jean-Violette et que seuls certains habitants et habitantes de cette rue se sont opposés au changement de nom évoqué.

Une commissaire demande combien de signatures a obtenu cette pétition.

Le président répond que 91 personnes l'ont signée.

Ladite commissaire demande quelles ont été les autres réactions des habitants.

M^{me} Vendrell indique avoir pu voir de vives réactions sur les réseaux sociaux, et avoir pris connaissance plus largement de l'agacement des personnes qui étaient informées par lettre du changement de nom de leur rue, étant donné notamment que les démarches nécessaires prennent du temps.

M. Sormanni ajoute que cela suscite même un coût pour les entreprises et les propriétaires concernés.

M^{me} Vendrell déclare qu'à sa connaissance rien n'est fait pour ces gens-là, et que dans le cas où ils viennent de s'y installer, la charge administrative agréée équivaut à un double déménagement.

Un commissaire souhaite savoir quels partis et/ou associations ont soutenu la pétition. Constatant par ailleurs que la pétition est logiquement adressée au Grand Conseil qui possède une commission de nomenclature, il demande aux pétitionnaires ce qu'ils attendent exactement de la Ville dans ce dossier.

M. Sormanni répond que ce sont les communes qui font les demandes de changement à la Commission de nomenclature. Il précise encore ne pas avoir d'objections à attribuer les noms de nouvelles rues à des femmes, et explique que la pétition demande à la Ville d'arrêter le processus sur la forme, mais pas sur le fond.

M^{me} Vendrell explique qu'aucune association en particulier n'a soutenu la pétition, et rappelle qu'il a été difficile de mobiliser une association en temps de pandémie.

M. Sormanni ajoute qu'à Vieuxseux la pétition a circulé toute seule dans les immeubles.

Une commissaire déclare comprendre les frustrations que peut susciter la pétition, et relève que de même façon le fait qu'une femme élue prenne la place d'un homme peut susciter des frustrations, des rages, des tristesses. Elle constate que ce que l'on voit dans l'espace public avec les changements de rues fait partie du changement de société. Elle relève à ce titre le déséquilibre qu'il existe présentement, et note que 548 rues portent le nom d'hommes, tandis que seules 41 rues portent des noms de femmes. Elle déclare que s'il est certain que ces hommes ont fait beaucoup pour Genève, il faut bien que maintenant quelques-uns d'entre eux quittent leur place. Pour ce qui est ensuite des panneaux roses, elle fait observer leur caractère exemplaire et le fait qu'ils poussent à la réflexion. Elle loue en ce sens le courage de Genève, qui propose cette réflexion aux touristes, ainsi qu'aux habitants et habitantes. Relevant que M. Sormanni a indiqué que les panneaux roses créent de la confusion, elle demande aux pétitionnaires s'ils souhaitent les enlever. Elle demande en outre s'ils ont reçu des avis opposés à la pétition.

M^{me} Vendrell répond que seule une minorité des personnes approchées ont eu des réactions négatives, et précise qu'il s'est agi de gens politisés, membres d'un parti. Elle note que la majorité des gens a facilement signé. Elle dit ensuite estimer en tant que femme que la féminisation telle qu'elle est pratiquée maintenant amène à une division dommageable entre hommes et femmes. Elle indique que cette manière de faire est extrême et relativement brutale. Elle rappelle ensuite qu'aucune consultation n'est effectuée lorsque cela se produit, et que les habitants sont mis devant le fait accompli. Elle relève enfin que la femme choisie pour

remplacer le nom d'une rue a parfois une importance historique moindre que l'homme qu'elle remplace.

Une commissaire relève tout d'abord que la pétition qualifie à trois reprises dans son texte la position de la Ville de Genève en faveur de la facilitation de la visibilité des femmes dans l'espace urbain de «bien-pensante», et annonce par conséquent s'exprimer ici en tant que bien-pensante. Elle revient ensuite à l'exemple évoqué plus haut concernant le changement de la rue de la Pisciculture en rue des Trois-Blanchisseuses, et explique que cette appellation renvoie à un événement historique qui vit périr trois blanchisseuses dans un accident, à l'époque où c'était des femmes qui lavaient le linge à la main. Elle indique que leur décès est dû au fait que l'exploitant n'avait pas contrôlé la dangerosité de leur bateau. Elle relève ensuite avoir bien entendu que les pétitionnaires reconnaissent ce que les femmes ont apporté à Genève, et leur demande par conséquent s'ils ont d'autres idées pour visibiliser leur apport à l'histoire de Genève. Elle souhaite également savoir ce dont ils parlent quand ils font référence à de nouveaux quartiers.

M. Sormanni répond ne pas voir ce qu'apporte à la Ville le fait de débaptiser un nom de rue d'une personnalité historique pour en mettre un autre. Il ajoute ne pas comprendre non plus en quoi cela apporte plus de visibilité aux femmes, étant donné qu'il s'agit d'un changement cosmétique. Il précise que s'il n'est pas un spécialiste de la question, il existe certainement d'autres moyens de mettre en avant ce qu'ont fait les femmes sans changer les noms des rues. Il indique que de nombreuses choses se font dans les communes pour mettre en avant les femmes, et précise que les pétitionnaires ne s'opposent bien évidemment pas à ça. S'il répète que les plaques roses apportent une confusion quant aux noms des rues, il invite les commissaires à poursuivre dans cette voie s'ils l'estiment nécessaire, mais explique qu'il s'oppose en revanche à ce que des personnalités historiques soient enlevées au profit d'autres.

Il ajoute que des centaines de rues ne portent pas des noms de personnalités historiques, et pourraient par conséquent être changées sans problème. Il note ensuite que les nouveaux plans localisés de quartier (PLQ) vont donner lieu à de nouveaux espaces et de nouvelles rues et fait observer qu'il sera possible de les nommer d'après des personnalités féminines. Il dit en ce sens ne pas être d'accord sur le fait que tout est figé et que la ville ne bouge pas. Il précise que de nouveaux PLQ sont fréquemment votés afin de construire de nouveaux logements pour les citoyens, et explique ne pas être passéiste concernant ces questions. Relevant que l'objectif de la pétition est de corriger des incohérences, il indique que la plus grande d'entre elles consiste à nommer une rue là où il n'y a pas de rue.

M^{me} Vendrell relève que les parcs qui n'ont pas de signification historique pourraient être baptisés d'après des noms de femmes, et ajoute que pour ce qui

est de politiques à mener pour accroître la visibilité des femmes dans l'espace public, il y aurait des événements plus ludiques à imaginer sur ces questions, sans que les gens sentent cela comme une agression. Pour ce qui est d'éventuels changements d'appellation, elle indique qu'il convient à la Ville de mieux communiquer et d'informer les habitants sur ce qu'a apporté la femme en question, plutôt que de mettre les gens devant le fait accompli. Elle ajoute qu'il faudrait procéder bien en amont, pour permettre aux habitants de s'y préparer convenablement.

Une commissaire relève que cette pétition est le fruit d'un travail de conviction, et pas simplement un jeu de posture politique. Elle dit être en particulier sensible au problème évoqué quant à la forme, notamment en ce qui concerne l'appel à davantage de consultation et de communication. Elle relève qu'il s'agit d'un problème récurrent qui va au-delà de cette pétition. Elle dit comprendre aussi que le sujet est très polarisant, car l'adresse fait partie de l'intime. Elle indique être consciente du fait qu'une mauvaise communication et l'absence de concertation pourrait en ce sens braquer les gens et desservir en fin de compte la cause des femmes. Elle s'étonne néanmoins que la pétition ne dissocie pas vraiment le fond et la forme, et relève que les critères qui indiquent qu'un homme est suffisamment valeureux pour trouver sa place dans un nom de rue sont aussi liés à la forme, de même que l'est le fait de savoir qui le décide. Elle demande aux pétitionnaires ce qu'ils demandent au juste avec leur texte.

M^{me} Vendrell répond que la pétition demande de ne pas débaptiser les noms de rues d'hommes, et que pour les autres changements une communication réelle bien en amont soit effectuée pour expliquer aussi bien l'importance historique de la personne choisie que l'impact de toutes les choses pour les habitants, notamment du point de vue administratif. Elle souhaite en outre que ce mouvement soit fait dans un sens positif et non négatif.

M. Sormanni précise que la pétition n'a aucun problème avec le fait que des noms de rues qui ne sont pas liés à une personnalité importante pour l'histoire du canton soient changés, et de citer par exemple la rue de Lausanne. Il ajoute qu'ils ne demandent pas juste qu'on informe mais aussi qu'on consulte, expliquant qu'il y a moyen de consulter d'une manière ou d'une autre à travers les associations qui existent. Il indique qu'il s'agit là d'un minimum, si l'on souhaite que les gens s'approprient le nouveau nom, si le changement est justifié. Il rappelle que c'est la Ville qui transmet les demandes à la Commission de nomenclature, et relève que l'interrogation de ladite commissaire concernant la prise de décision est intéressante. Il déclare ne pas savoir comment la commission est composée, et comment sont analysées les personnalités qu'il s'agit d'enlever ou d'ajouter. Il estime de manière générale que ce n'est pas aux politiques de décider de ce genre de choses, et souligne qu'il est important pour Genève d'assumer son histoire, même s'il convient de suivre les justes évolutions de la société.

Discussion et suite des travaux

Une commissaire du Parti socialiste déclare qu'elle soutiendrait spontanément un classement sans auditions, mais relève qu'outre la demande de la pétition elle-même, elle en aborde une autre qui est souvent revenue, à savoir la demande des habitantes et habitants d'être mieux informés et consultés.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime qu'il serait dommage de la classer et qu'un signal est à envoyer au Conseil administratif, étant donné qu'il est important de montrer que tout le monde ne partage pas la vision du Conseil administratif au sujet des noms de rues.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien dit également trouver dommage de classer cette pétition, car une partie des citoyens sont opposés à ces décisions unilatérales, et qu'il convient donc d'envoyer un signe au Conseil administratif en la lui renvoyant. Elle trouve également dommage de faire de la psychanalyse de comptoir sur la frustration, déclarant que changer un nom de rue d'une personne morte n'a rien à voir avec une place dans un conseil de direction.

Un commissaire des Vert-e-s estime que le fait d'ancrer la place des femmes dans l'espace public n'a rien de cosmétique. Il dit son opposition avec les arguments des pétitionnaires qui s'opposent à ce processus, en évoquant leur désaccord avec le fait que ces modifications aient lieu dans des rues existantes, ainsi que leur désaccord quant au fait d'enlever des noms d'hommes, notant que cela revient de fait à refuser la féminisation de l'espace public en Ville de Genève. Il constate qu'outre cela, la pétition a aussi soulevé question de la consultation, et note que cela appelle à la réflexion sur la façon dont il pourrait être possible d'améliorer consultation et communication. Il propose pour ce faire l'audition de M. Gomez.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que les habitants, les propriétaires et les commerçants concernés devront faire une demande de changement d'adresse, et indique que cela implique un coût pour tout le monde, ce qui n'est pas une bonne nouvelle. Il déclare ensuite ne pas s'opposer au changement vers davantage d'égalité entre hommes et femmes, mais estime que la manière dont les changements de noms sont menés viole l'article 4 alinéa 2 du règlement sur la question, et s'étonne du fait que ces changements puissent tout de même avoir lieu. Il estime en outre qu'il contrevient aux ambitions de démocratie participative mises en avant par le Conseil administratif qui souhaite impliquer davantage les quartiers dans ses décisions politiques. Il déclare que pour ces deux raisons, celle du cadre légal et celle de la démocratie participative, il convient de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Une commissaire d'Ensemble à gauche relève qu'il est d'intérêt public depuis 1981 d'accorder plus de place aux femmes. Elle déclare que le texte même de la

pétition l'a heurtée, mais dit s'être rendu compte au fil de la discussion que des ouvertures étaient possibles. Elle note en ce sens qu'il est pertinent de demander à M. Gomez quelles sont les pistes pour améliorer la communication.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit avoir bien compris les arguments des pétitionnaires, et estime qu'il est incompréhensible de vouloir changer des noms de rues qui existent depuis des années, et ce d'autant plus que ces changements causent comme il a été dit des inconvénients aux habitants. Il ne conteste pas le fait d'accorder une plus grande place aux femmes dans les rues, mais estime qu'il convient de le faire quand l'occasion se présente. Concernant la communication, il déclare que ce changement devrait au moins faire l'objet d'une lettre par ménage concerné, et pas seulement d'une inscription sur le site internet de la Ville. Il annonce donc soutenir le renvoi de l'objet.

Le président pour le groupe des Vert-e-s annonce soutenir la proposition d'audition de M. Gomez, magistrat en charge de l'égalité. Il explique qu'il sera notamment à même d'apporter à la commission des éclaircissements sur le processus de changement de noms de rues.

Un commissaire du Parti socialiste fait observer que le débat sur le fond a eu lieu maintes fois, et qu'il ne convient pas de le refaire encore une fois. Il déclare que si le groupe socialiste soutient à terme le classement, il se joint à la demande d'audition de M. Gomez, pour savoir comment améliorer la communication de la Ville sur ces points. Il relève ensuite que la Commission de nomenclature, comptant une seule femme sur sept membres, n'est pas un repaire de féministes, et qu'elle ne va pas d'un jour à l'autre révolutionner toutes les rues de Genève. Renvoyant ensuite les commissaires à un article publié dans *Le Temps* le 14 septembre 2020, il indique que M^{me} Roman y explique que le changement d'un nom de rue s'apparente pour les habitantes et habitants à un déménagement facilité, et que notamment l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et La Poste sont prévenus. Il note de plus le devoir d'acheminement de cette dernière, qui ne va pas simplement déchirer un courrier adressé à un ancien nom d'adresse.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève que la politique de féminisation des rues est dans le programme de l'actuel Conseil administratif, et se demande s'il est vraiment intéressant d'auditionner M. Gomez pour connaître à nouveau sa position sur le sujet et apprendre que la Ville communique ces changements sur les réseaux sociaux.

Une commissaire du Parti socialiste déclare ne pas être favorable à refaire le débat sur la question, mais indique que même si les pétitionnaires ont expliqué être concernés par des enjeux de forme, ils ont également abordé le fond du sujet. Elle constate ainsi qu'ils ne se sont pas contentés d'estimer que les habitantes et les habitants ne sont pas consultés et doivent davantage l'être, ce à quoi elle est

favorable, mais ont également manifesté une opposition de fond. Elle déclare partager à ce titre l’avis de la commissaire d’Ensemble à gauche concernant le texte de la pétition lui-même, et invite les commissaires à la relire, expliquant que le ton agressif qui est utilisé est à même de jeter un certain discrédit sur l’objet. Elle fait observer que si le renvoi est voté, la commission des pétitions exprimera aussi son accord avec cette manière de dire les choses.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève que les différentes positions sont connues et qu’il n’y a pas lieu de refaire un débat sur le fond du sujet, estimant que la pétition va probablement finir par être renvoyée. Il fait observer que cette pétition n’aurait pas été présentée si le changement de rue n’avait pas eu lieu aux Franchises.

Une commissaire du Parti socialiste précise qu’il conviendra précisément de classer la pétition pour ne pas avoir à refaire le débat.

Une commissaire d’Ensemble à gauche se dit favorable à l’idée d’entendre M. Gomez, et demande si elle pourra voter le classement après cette audition.

Le président répond par l’affirmative.

Un commissaire des Vert-e-s précise que sa demande d’audition ne constitue en aucun cas un signe de soutien à cette pétition, mais vise plutôt à obtenir des éclaircissements sur le processus, ainsi que sur les questions de consultation et de communication.

Le président annonce soumettre au vote l’audition de M. Gomez.

Par 11 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR), la commission vote en faveur de l’audition de M. Gomez dans le cadre de la pétition.

Séance du 13 décembre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Héloïse Roman, chargée de projets au Service Agenda 21, Ville durable (A21)

M. Gomez relève qu’il s’agit d’une question qui touche passablement de monde, et indique à la fois s’en réjouir et s’en inquiéter. Il dit premièrement s’en réjouir car il est positif de pouvoir mener un débat sur des questions d’égalité en termes réels et d’adopter des mesures concrètes en mesure de les favoriser, comme la féminisation des noms de rues. Il relève que ce processus a été accepté au Grand Conseil par une majorité assez large, qui va bien au-delà des rangs de la gauche, et que des motions en ce sens ont été acceptées en tout temps au Conseil municipal. Il observe que comme tout processus, celui-ci soulève des questions, et explique

que pour y répondre les remarques qui leur sont adressées sont compilées et que des explications sont fournies quant au bien-fondé du changement envisagé. Il indique que de chaque changement particulier sont tirés des enseignements pour les prochains changements envisagés, étant donné que c'est un processus auquel la Ville tient. Il relève sur le fond que moins de 10% de femmes disposent de rues à leurs noms, et fait observer qu'il s'agit là d'une grande inégalité à laquelle il convient de remédier en respectant les motions votées par le Conseil municipal. Il explique en ce sens que la Ville a à cœur de poursuivre le processus. Il fait ensuite observer que comme pour tout changement, il suscite des résistances, qui parfois peuvent être compréhensibles ou justifiées, et déclare à ce titre qu'il convient d'expliquer la démarche aux habitantes et habitants au cas par cas.

Questions des commissaires

Le président demande quels sont les critères sélectionnés pour l'identification des rues pouvant donner lieu à un changement de nom.

M. Gomez répond que deux critères sont nécessaires pour changer le nom d'une rue, et cite premièrement le motif de sécurité qui se présente lorsque deux artères portent le même nom, comme c'est le cas pour «Simplon» ou «Colladon». Il cite ensuite la nécessité d'une contribution importante à un niveau genevois, suisse ou international, et évoque l'exemple de Tolstoï qui dispose d'une rue à son nom à Genève alors qu'il n'y est que très brièvement resté. Pour ce qui est de la rue Colladon à conserver, il estime que si la contribution de Jean-Daniel est fondamentale, celle de Frédéric l'est peut-être moins, et c'est pour cette raison que M^{me} Jägge a été identifiée pour pouvoir le remplacer.

M^{me} Roman précise que 14 propositions de féminisations ont été déposées par la Ville auprès de la Commission de nomenclature cantonale. Elle explique ensuite que M^{me} Jägge était membre d'une organisation internationale et a défendu les droits des femmes et des enfants. Elle fait observer qu'au vu de la proximité des organisations internationales avec le quartier du Petit-Saconnex il faisait sens de choisir cet endroit pour nommer une artère d'après son nom, et déclare de manière plus générale que la Ville tente de tenir compte d'une proximité géographique et historique pour les rues proposées.

M. Gomez ajoute que même si M^{me} Jägge ne remplace pas le nom du chemin Colladon, ce nom va tout de même devoir changer tôt ou tard pour éviter le doublon avec la rue Colladon.

Un commissaire souligne que le règlement cantonal impose de ne pas avoir de rues qui portent deux fois le même nom.

Un commissaire, relevant que ces rues portent deux prénoms différents, demande depuis combien de temps cette situation perdure.

Un commissaire relève qu’auparavant la rue Jean-Daniel-Colladon s’appelait rue Neuve-du-Manège, et fait observer que les artères de la ville ont régulièrement changé de noms au cours des siècles.

Le président déclare avoir eu l’impression que les pétitionnaires répondaient au phénomène du Not In My Back Yard (NIMBY) dans ce genre de situation, ne critiquant pas le processus lui-même mais ne voulant pas le voir en œuvre près de chez eux. Il rappelle en outre que les pétitionnaires se sont en particulier plaints du manque de concertation, et des complexités administratives que pourrait générer un changement de nom de rue, et demande si une aide ou un accompagnement est prévu pour aider particuliers et entreprises à s’adapter au changement.

M^{me} Roman s’étonne du fait que les gens ont l’impression de ne pas être consultés, alors qu’on est justement dans la phase de consultation. Elle explique que quand un dossier est déposé à la Commission de nomenclature, la Ville y joint tous les avis qui lui ont été adressés sur la question. Elle estime par conséquent qu’il y a un processus de consultation et que les habitantes et habitants peuvent faire un retour par lettre ou par mail, et que ces retours sont même demandés par la Commission de nomenclature. Elle précise que les retours vont un peu dans tous les sens, et que les personnes l’effectuant ont parfois un problème avec le nom de la rue ou le nom de la personne choisie, se disant généralement favorables au processus mais pas pour cette artère ou le nom de cette femme-là. Elle dit de manière générale que les gens ont une certaine difficulté à assumer une opposition franche à un projet de féminisation de nom de rue. Pour ce qui est des mesures mises en place pour faciliter les démarches pour les habitants et habitantes d’une artère dont le nom change, elle cite notamment l’automatisation de certains processus, notamment auprès de l’OCPM ou du Service du commerce (SCOM). Elle relève qu’il ne reste que des changements auprès de fournisseurs privés à faire, mais constate que certaines entreprises acceptent de procéder automatiquement à ces changements. Elle ajoute que la Ville répond également aux questions des personnes concernées quand un changement de nom a lieu, et que la plaque «anciennement» qui conserve l’ancienne nomenclature fait en sorte que La Poste continuera à acheminer le courrier là tant qu’elle demeurera, ce qui permet aux habitantes et habitants de s’adapter de manière progressive. Elle fait par conséquent observer aux commissaires que des mesures ont été prises pour faciliter le changement de nom de rue pour les personnes que cela concerne.

Une commissaire s’étonne tout d’abord du fait que les pétitionnaires des trois pétitions déposées ne sont pas fiers que leurs rues portent des noms de femmes exceptionnelles. Elle demande ensuite s’il existe dans le droit réel ou coutumier une hiérarchie qui distingue les différents espaces de circulation de la ville, en allant de la place au chemin, en passant par le boulevard, l’avenue et la rue. Elle souhaite en outre savoir s’il serait possible de changer des noms de rues dans des endroits qui ne sont pas ou peu habités, ou si la Ville a justement à cœur

de faire ces changements dans des endroits habités pour que les habitants les vivent. Elle évoque la situation de la rue Théodore-de-Bèze qui n'est pas habitée, et demande s'il ne pourrait pas y avoir des rues semblables qui pourraient se prêter plus opportunément à un changement.

M^{me} Roman indique que sur le premier point concernant la fierté des habitantes et habitants des retours positifs sont également envoyés, et précise que des gens écrivent parfois ou transmettent oralement que de tels changements les ravissent. Elle relève néanmoins que ce sont davantage les gens opposés au changement qui vont prendre la peine et le temps d'écrire pour exprimer leur mécontentement, estimant que cette tendance mène à une surreprésentation des avis négatifs. Elle fait néanmoins observer que l'on s'aperçoit que cette vision est biaisée lorsqu'on la met en parallèle avec le nombre relativement faible de signatures qu'a obtenu cette pétition. Elle indique ensuite que l'enjeu consiste aussi à sélectionner des rues qui ne soient pas que des impasses ou des petites rues pour ne pas tomber dans un écueil qui consisterait à reproduire une sous-reconnaissance aux femmes dans l'espace public. Elle déclare en ce sens qu'un panachage est recherché entre artères centrales et plus petites, reconnaissant qu'il est plus compliqué d'effectuer ces changements dans des rues très habitées et où beaucoup d'entreprises se situent. En ce qui concerne la rue Théodore-de-Bèze, elle indique que l'esplanade qui porte aussi son nom pourrait être modifiée en Théodelinde, mais que Théodore de Bèze ne saurait disparaître de la rue qui porte actuellement son nom. Elle ajoute plus généralement que des noms d'artères identifiées dans des zones peu denses pourraient constituer une partie de la solution. Elle cite à cet égard le passage entre Champel et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) dont le nom pourrait être donné à une femme médecin, et relève qu'il s'agit là d'une des 14 propositions déposées auprès de la Commission de nomenclature.

Une commissaire demande si dans les nouveaux quartiers c'est une parité homme/femme qui est visée ou si le but est de nommer les artères uniquement d'après des femmes pour compenser l'écart existant actuellement.

M^{me} Roman répond que ce sont majoritairement des noms de femmes qui seront proposés, comme cela est recommandé dans le règlement cantonal.

M. Gomez ajoute qu'il n'y aura pas tant de nouveaux noms de rues que cela dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), étant donné que de nombreuses artères y sont déjà nommées. Il relève par ailleurs qu'une telle proposition concernant une nouvelle rue à Vieusseux a tout de même suscité des oppositions, et estime que quel que soit l'endroit choisi pour procéder il y aura de toute façon des oppositions.

Une commissaire fait remarquer que dans plusieurs pétitions il est fait mention du fait que ces changements diviserait les hommes et les femmes, et relève

que la situation de cette commission dément ce postulat, étant donné qu'elle est divisée non pas selon une fracture hommes/femmes mais selon une division gauche/droite. Elle demande ensuite si la place Lise-Girardin a donné lieu à une levée de boucliers de la part d'opposants.

M^{me} Roman répond par la négative, constatant que ce nouveau nom a été salué par tous les bords. Elle explique ensuite que le but de la sélection des femmes proposées vise à offrir une certaine diversité de profils, et qu'il peut par conséquent s'agir par exemple d'ouvrières, de politiciennes, d'artistes, de journalistes. Elle déclare que cette diversité de profils doit faire en sorte que les femmes puissent y trouver certains modèles auxquels s'identifier ensuite. Elle relève que les réactions les plus vives concernent des femmes qui ont des parcours un peu hors du commun, et cite le cas de Grisélidis Réal, travailleuse du sexe, écrivaine, et défenseuse de l'émancipation féminine.

M. Gomez ajoute que parfois des lettres de félicitations sont également envoyées, et évoque l'exemple de deux vieux genevois, pas forcément de gauche, qui en avaient écrites dans le cas de Grisélidis Réal. Il déclare plus généralement que des personnes trouvent que c'est un juste combat et que c'est un juste mérite d'attribuer des noms de rues à des femmes qui sont aujourd'hui peu présentes dans l'espace public.

Une commissaire demande si les nouveaux noms de rues sont aussi proposés en fonction des liens qu'ils entretiennent avec les quartiers désignés pour les accueillir. Elle évoque à ce titre le nom de la rue de l'Indiennerie aux Eaux-Vives, qui rappelle la mémoire des fabriques d'indiennes qui se situaient jusqu'à la fin du XIX^e siècle dans le quartier. Elle souhaite savoir s'il est parmi les objectifs suivis d'ancrer le développement de certains quartiers par les noms.

M^{me} Roman confirme que dans certains cas le processus de sélection vise en effet à tenir compte de la proximité entre le parcours historique d'une personne et la situation de ce parcours au sein de la ville. Elle cite à ce propos la rue George-Eliot, qui remplace Jargonnant et a été choisie car elle se situe à l'endroit où George Eliot a vécu, ou celui de la rue Grisélidis Réal sise dans le quartier des Pâquis où elle a vécu et travaillé. Elle indique ensuite que l'enjeu visant à faire connaître ces femmes et valoriser ces changements relève de la médiation, et fait observer que des activités de médiation avaient été imaginées mais avaient dû être annulées à cause du Covid. Elle déclare qu'il est important de faire connaître le poids de ces femmes sur l'histoire, et indique que le site internet du Canton dresse leurs biographies mises à jour.

Ladite commissaire relève que le bastion de Saint-Antoine qui est aussi lié à l'histoire de la ville est parmi les 14 noms appelés à changer, et demande à ce titre si des noms autres que ceux de personnes peuvent aussi être envisagés.

M^{me} Roman répond par l’affirmative, expliquant qu’au-delà de 100Elles, des noms collectifs tels qu’ouvrières ou blanchisseuses ont aussi été sélectionnés afin de mettre en avant une mémoire collective.

M. Gomez indique que pour ce qui est des noms de personnes, il doit s’agir de personnes décédées depuis au moins dix ans.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical propose le renvoi de l’objet au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde en ce sens, estimant qu’un vote ce soir serait opportun.

Un commissaire des Vert-e-s déclare que son groupe soutiendra le classement.

Un commissaire du Parti socialiste abonde en ce sens, indiquant qu’il en ira de même pour son groupe.

Une commissaire d’Ensemble à gauche indique que son groupe soutiendra également le classement. Elle tient aussi à signaler l’erreur contenue dans la pétition, qui indique que l’avenue William-Favre a été supprimée, alors qu’elle s’appelle désormais Alice-et-William-Favre. Elle précise qu’Alice Favre fut une promotrice de l’Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) et première présidente de la Croix-Rouge, et qu’elle est légataire de la propriété au même titre que son frère.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois soutiendra le renvoi au Conseil administratif, étant donné le grand nombre de signatures et leur prise de position qui vise à faire respecter la loi.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission vote le classement de la pétition.

Annexe: pétition P-446

Marie VENDRELL
Rue Jean-Violette 12
1205 Genève

P-446 REÇU le
- 4 JUIN 2021

Service du Conseil municipal de la
Ville de Genève
A l'att. de la Présidente du Conseil
municipal
Rue de la Coulouvronière 44
1204 Genève

Genève, le 1^{er} juin 2021

Pétition adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève

Madame,

Par la présente, nous avons l'honneur de transmettre à la commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville de Genève, la pétition suivante intitulée ; « *Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix* », munie de 91 paraphes.

Nous nous tenons à disposition pour venir présenter notre pétition lors d'une prochaine audition en commission.

Dans l'intervalle, nous vous remercions et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.


Marie Vendrell

- **Originaux envoyés : Au Grand Conseil ;**
- **Copies envoyées : A la Commission de la nomenclature.**



Pétition adressée au Grand Conseil et au Conseil Municipal de la Ville de Genève

« Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix »

En juin 2019, le Grand Conseil de la République et canton de Genève a accepté la motion M-2536, demandant au Canton de renommer, avec la collaboration des communes et dans un délai de trois ans, au moins 100 rues ou places d'importance avec des noms de personnalités féminine ayant marqué l'histoire genevoise.

Constatant la dérive engendrée par la politisation exagérée de l'espace public par certains bien-pensant-es à Genève, les signataires de la présente pétition souhaitent signifier leur mécontentement à la classe politique.

Nous sommes las de constater l'escalade basée sur les questions liées au genre que certains-es élus-es tentent de nous imposer par la force, avec l'instauration de mesures sans réelles discussions démocratiques préalables à l'implantation de ce projet dans l'espace public genevois, qui se traduit notamment par la volonté de rebaptiser nos rues avec des noms de femmes. Pourquoi opposer les femmes et les hommes ?

La méthode utilisée n'est pas appropriée, car elle aurait pu être positive avec une dénomination de nouvelles rues ou de nouveaux quartiers.

Il y a également plein de rues, de places et lieux-dits avec des noms insipides qui pourraient être remplacés par des noms de femmes ayant fait l'histoire de Genève.

Changer la rue Frank-Martin, compositeur célèbre par une musicienne et la rue William-Favre qui a fait donation de ce merveilleux parc par une présidente de la Croix-Rouge est une manière d'occulter l'histoire.

Nous constatons également que ces changements de dénominations occasionnent une perte de temps et des frais pour les habitants, les entreprises et les propriétaires (frais de notaire, etc.).

Nous demandons simplement à nos autorités d'agir dans l'intérêt et le bien commun de la population genevoise, plutôt que de tenter insidieusement de semer la division entre femmes et hommes dans notre ville.

- En conséquence, nous demandons à la Commission Cantonal de Nomenclature (CCN) et au Conseil d'Etat de renoncer à poursuivre les changements de nom de rue, tel que proposé par la Ville de Genève.